

Hypodermose bovine : le nombre de foyers n'évolue plus depuis quelques années

>> Épidémiologie

Au total, 4 cheptels bovins ont été déclarés varronnés en 2008 en France continentale, selon une note de service de la DGAL* du 24 février. Deux étaient situés dans le Nord et deux autres dans les Hautes-Alpes. Le nombre de foyers n'évolue plus depuis quelques années et ceux-ci sont principalement concentrés en zone frontalière (voir carte).

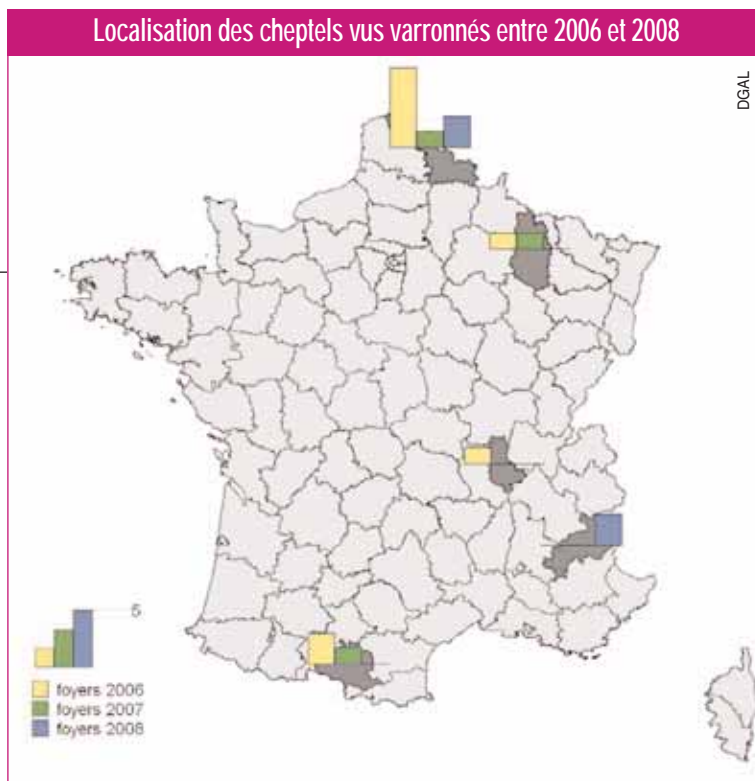
Au 18 décembre 2008, selon les critères en vigueur, l'ensemble des régions présentes sur le territoire continental ont obtenu un statut de « zone assainie », le taux de séroprévalence de l'hypodermose bovine étant inférieur à 5 %.

Bientôt dix régions « indemnes » ?

Pour la campagne 2008-2009, compte tenu des très faibles niveaux de prévalence enre-

gistrés lors des dernières campagnes de dépistage, dix régions pourraient à terme, selon la DGAL, prétendre au statut de « zone indemne » (taux de séroprévalence inférieur à 1 %) : Alsace, Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Limousin, Lorraine, Picardie et Poitou-Charente. ■

*DGAL : Direction générale de l'alimentation.



^M
Les foyers sont principalement concentrés en zone frontalière.